

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 24 janvier 2023

Procès-Verbal N° 590

Appel à candidature Assemblée Générale d'été 2023

Le District fait appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de l'Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 30 juin en soirée.

La date butoir du dépôt de candidatures est fixée au 4 avril 2023

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez le auprès du secrétariat.

TRESORERIE DISTRICT

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Du 19 au 21 janvier 2023

VILLENEUVE U20D1
CHAMPAGNIER BRIE U17D3
ENT CASPAS-VIRIEUVAL U17D3
TIGNIEU U15D3
BATIE MONTGASCON U13D4
VILLARD BONNOT GRES 2 SA8ENTD2

FORFAIT GENERAL FOOT A8

Amende 44 €

Du 18 janvier 2023

VIRIEU-VALONDRAS 2 U13D4

FORFAIT GENERAL U17

Amende 68 €

Du 23 janvier 2023

CREMIEU FC U17D3

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 21 janvier 2023 Voir PV n°590 de la Commission FMI

NON SAISIE DE RESULTATS FOOTCLUBS

Amende 11 €

Du 19 au 21 janvier 2023

CROSSEY U13D3 **CROSSEY 2** U13D4 **VILLENEUVE** U13D4 **TUNISIENS 2** SA8ENTD2 FC2A 2 U13D3 **VER SAU** U13D3 MOS 3R 4 U13D4 **BREZINS** U13D2 **BREZINS 2** U13D4 UNIFOOT U13D2 VALLEE DE L'HIEN U13D2 VALLEE DE L'HIEN 3 U13D4 LES METROPOLITAINS SA8ENTD1

ABSENCE ASSEMBLEE GENERALE

Amende 260 €

Du 19 novembre 2022

BIZONNES ES
BOUCHAGE-PASSINS US
BOURGOIN ASP
CHEYSSIEU AM.S.
FUTSAL PONT CLAIX
FUTSAL UNION MARTINEROIS

FUTSALL'ARBRE DE VIE MONESTIER FC MONTFERRAT CS RIVES SP. ROCHETOIRIN SEREZIN TOUR AS ST HILAIRE TOUVET FC SUSVILLE MATHEYSINE TOUVET FC VERSOUD FC VILLENEUVE AJA VOLIREY SP

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE

Liste des clubs non à jour de leur trésorerie au 15 décembre 2022 Article 17

17-3 - Procédures et Sanctions :

b) Si 6 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, une dernière mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception lui est adressée, et si le règlement n'est pas effectué sous une semaine à compter de l'envoi du courrier électronique avec accusé de réception, il est suspendu au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F.: « Un club suspendu par la Fédération ne peut prendre part à aucun match officiel ou amical et est considéré comme forfait pour tous les matchs officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa suspension. Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Ligues ou de la Fédération. » Cette suspension du club est notifiée sur le site internet du District.

Les clubs ci-dessous se voient suspendus en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 26 janvier 2023.

564225 FUTSAL CLUB VOREPPE 536496 A.S. SURIEUX ECHIROLLES

<u>Liste des clubs non à jour de leur trésorerie au 19 janvier 2023</u> Article 17

17-3 - Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 2 février 2023

564310 FC LE TOUVET 581082 BREZINS (sous réserve d'encaissement)

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr